

Brexit : une chance possible si les TPE/PME et le monde politique réagissent

Brexit : abréviation de « British Exit ». Le referendum qui a conduit, le 23 juin 2016, le Royaume-Uni à se prononcer en majorité (51,9 %) pour la sortie de l'Union européenne aura, une fois la stupéfaction passée, des conséquences juridiques et économiques sur l'ensemble de l'économie mondiale. « C'est une mauvaise nouvelle philosophique lorsqu'on évoque l'idéal européen », confie Gaëtan de Sainte Marie, président fondateur de PME Centrale et vice-président du Centre des Jeunes Dirigeants (CDJ) international. « Les entrepreneurs français et allemands prennent acte de ce choix qui place l'Europe dans une zone de fortes turbulences », déclarent conjointement le 27 juin 2016 Pierre Gattaz Président du Medef, Ulrich Grillo Président du BDI (Bundesverband der Deutschen Industrie) et Ingo Kramer Président du BDA (Bundesvereinigung der Deutschen Arbeitgeberverbände). « Pour les entreprises, lorsqu'on perd son plus gros client, il y a deux solutions : soit on meurt, soit on réagit. Aussi, cette décision doit constituer un électrochoc pour l'Europe. Les acteurs doivent se reposer des questions sur ses fondamentaux, réexaminer l'ensemble du spectre de son offre. Les entreprises qui feront un vrai travail d'analyse rebondiront très bien », assure Gaëtan de Sainte Marie.

Surveiller le cours de la Livre et les barrières financières des TPE exportatrices

« Dès à présent et avant même que les Britanniques demandent à sortir de l'UE par l'article 50 du [Traité de Lisbonne](#), les entreprises qui font du commerce avec le Royaume-Uni doivent surveiller les variations à la baisse ou à la hausse de la Livre. Plus elle sera faible, plus elle pénalisera celles qui exportent », analyse Marc Sanchez, secrétaire général du Syndicat des Indépendants (SDI). Il préconise également une sortie « qui ne soit pas trop brutale » pour permettre une réorganisation des dispositifs réglementaires, et redoute « les barrières financières » qui pourraient être mises en place pour les TPE exportatrices vers le Royaume-Uni dans la prochaine configuration des échanges. Oui, mais « les investisseurs n'aiment pas l'incertitude », tempère Jérôme Normand de la direction des affaires économiques de la CGPME (1) qui craint également « les droits de douanes entre l'UE et le Royaume-Uni ». « Si l'accès au marché britannique se complexifiait, ou si le Royaume-Uni établissait des accords commerciaux plus avantageux avec d'autres pays tels que les Etats-Unis, les entreprises françaises pourraient perdre des parts de marché », poursuit-il.

Un appel d'air pour les investisseurs ?

Du côté du Medef, du BDI et du BDA, la demande aux dirigeants est simple : « renforcer le projet européen sur ses deux piliers économiques que sont le marché unique (les quatre libertés de circulation des marchandises, des services, des capitaux et des hommes) et l'euro avec, pour ce dernier, des mesures immédiates, crédibles et visibles pour renforcer sa gouvernance et parvenir à une véritable convergence entre les Etats membres ». Par ailleurs, la fiscalité était un outil de la stratégie britannique pour créer un environnement de confiance et attirer des entreprises, comme le rappelle un [rapport d'information du Sénat](#) (2) de juin 2015 : « depuis avril 2012, toute personne qui investit au maximum 100 000 livres dans une start-up de moins de deux ans et de moins de vingt-cinq salariés bénéficie d'une réduction d'impôt de 50% grâce au Seed Enterprise Investment Scheme (SEIS). De plus, tout investisseur qui réalise des gains en 2012-2013 via le SEIS est exempté de taxe sur les plus-values s'il réinvestit dans la foulée dans une nouvelle startup ». Ce dispositif pourrait subir les conséquences du Brexit. C'est pourquoi, Gaëtan de Sainte Marie voit déjà l'étape suivante : « c'est le moment de créer un appel d'air pour les investisseurs étrangers qui comptaient poursuivre leurs relations commerciales avec le Royaume-Uni. Freinés par le Brexit, ils pourraient s'intéresser aux autres pays de l'UE. La France a une carte à jouer ». Les politiques à mettre en œuvre seront notamment fiscales pour convaincre les investisseurs de rapatrier leurs capitaux en France, ce qui

assureraient un bol d'air à l'économie et aurait des impacts positifs sur les entreprises, de la plus grande à la plus petite. Elles seront aussi inévitablement sociales : « il pourrait y avoir des soucis avec le contrat de travail puisqu'il n'y aura plus la libre circulation des biens et des personnes », analyse Jérôme Normand de la CGPME. Et quel sort pour les Britanniques qui vivent en France et pour toute l'économie engendrée par leur présence dans les stations de ski et dans les villages de province où nombre d'entre eux se sont installés ? Dans ce domaine aussi, des accords bilatéraux devront être rapidement trouvés.

1. Auteur d'une note parue en mars 2016, « Les conséquences d'un Brexit »
file:///C:/Users/moi/Downloads/160401124226-03-eco-fiche%20(2).pdf
2. « Pourquoi le Royaume-Uni séduit les entrepreneurs français », rapport d'information n° 534 (2014-2015)
d'Olivier Cadic et d'Elisabeth Lamure, fait au nom de la Délégation aux entreprises, déposé le 18 juin 2015

[Des modèles de contrats](#)

[Des outils de pilotage](#)

[Un agenda des échéances obligatoires](#)

[Vos questions traitées au téléphone](#)

